PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 23 JUILLET 2026

À une séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : Mme Lise Boulianne
M. Pierre-Marc Boulianne
M. Paul Choquette
M. Guy Brisson (par Teams)
M. Guillaume Lavoie
M. Philippe Roy

ABSENCES : Mme Valérie Dufour

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 15.

RÉSOLUTION 2026-07-281

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M Paul Choiquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;

B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;

C. Adoption de l'ordre du jour ;

D. Administration générale :

a) Avis de motion Règlement 651 ;

b) Dépôt du projet de règlement 651 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet de tout bâtiments et lieux ;
c) Politique de confidentialité de Vélos du Fjord ;

E. Transport :

a) Offre de service de STANTEC Experts-conseils litée pour les travaux de prolongement de la rue Gauthier ;
b) Achat d'une tondeuse finisseuse John Deere GM4072 ;
c) Mandat de service en ingénierie rampe de mise à l'eau ;
d) Mandat de service en ingénierie Développement du secteur rue Dufour ;

F. Tourisme :

a) Demande de prêt tente pop-up ;
b) Captation de matériel vidéo promotionnel ;

a) _____
b) _____
c) _____

G. Période de questions

H. Levée de la séance

Administration générale :

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 651

RÉSOLUTION 2026-07-282

REGLEMENT 651 FIXANT LES MODALITES DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITE DE TOUT SYSTEME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DESINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET ET DE TOUT SYSTEME DE TRAITEMENT TERTIAIRE PAR DEPHOSPHATATION ET DESINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET DE TOUT BATIMENTS ET LIEUX

À UNE SÉANCE ordinaire ajournée du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 23 juillet 2026 à 17h15, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, M. Guillaume Lavoie, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement 651 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement

tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet de tout bâtiments et lieux.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2026-07-283

Dépôt du projet de règlement 651 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet de tout bâtiments et lieux.

Le conseiller, M. Philippe Roy, donne avis que le « Règlement 651 ayant pour objet de fixer les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet de tout bâtiments et lieux », lequel est déposée séance tenante.

Un règlement intitulé « Règlement 651 ayant pour objet de ayant pour objet de fixer les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet de tout bâtiments et lieux », lequel sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2026-07-284

Politique de confidentialité de Vélos du Fjord

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'adopter une politique de confidentialité pour les vélos du Fjord puisque des renseignements personnels seront recueillis lors de la location des vélos;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la politique de confidentialité de Vélos du Fjord et d'entériner la publication effectuée sur le site de location des vélos électriques.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser sa publication sur notre site Web.

Transport :

RÉSOLUTION 2026-07-285

Offre de service de STANTEC Experts-conseils litée pour les travaux de prolongement de la rue Gauthier

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement de la rue Gauthier seront soumis au processus d'appel d'offre public SEAO;

CONSIDÉRANT QUE STANTEC Experts-conseils litée nous offre leur service pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, et la surveillance de chantier au montant de 12 700 $ plus taxes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer à Stantec Experts-conseils ltée le mandat pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et la surveillance de chantier au montant de 14 601,83 $ le coût étant approprié à même le budget régulier 2026.

RÉSOLUTION 2026-07-286

Achat d'une tondeuse finisseuse John Deere GM42072

CONSIDÉRANT QUE les grands espaces verts et les terrains de sport ont besoin d'être tondus régulièrement ;

CONSIDÉRANT QUE nos équipements actuels sont trop petits pour faire le travail dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE JLD-LAGUE de Chicoutimi nous offre une tondeuse finisseuse John-Deere GM4072 de 84 pouces pour notre tracteur Ford 1900 au montant 7 962,00 $ plus taxes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition de JLD-LAGUE de Chicoutimi au montant de 9 154,31 $ taxes incluses, pour l'achat d'un tondeuse finisseuse John Deere GM4072, le coût étant approprié à même le fonds de roulement sur les exercices financiers 2027-2028budget régulier 2026.

RÉSOLUTION 2026-07-287

Mandat de service en ingénierie

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau au quai de l'Anse-de-Roche sont requis sui aux bris constatés en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie BPA recommande des travaux correctifs pour la réparation de la rampe de mise à l'eau et nous propose leurs services pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux pour un montant d'environ 11 500,00 $ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de BPA au montant de 13 222,13 $ taxes incluses pour la préparation des plans et devis pour la réparation de la rampe de mise à l'eau au quai de l'Anse-de-Roche; le coût étant approprié dans le cadre des travaux de la TECQ 2024-2028.

RÉSOLUTION 2026-07-288

Mandat de service en ingénierie Développement du secteur rue Dufour

CONSIDÉRANT QUE le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial sont requis pour le développement du secteur de la rue Dufour;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Stantec nous propose leurs services pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts et construction de rue pour un montant d'environ 56 782,00 $ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Stantec au montant d'environ 65 285,10 $ taxes incluses pour la préparation des plans et devis pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts et construction de rue du secteur rue Dufour; le coût étant approprié dans le cadre d'un règlement d'emprunt.

Tourisme :

RÉSOLUTION 2026-07-289

Demande de prêt des tentes pop-up

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Boulianne, responsable de la foire des artisans dans le cadre du Festival du Fjord, a adressé une demande à la Municipalité de Sacré-Cœur afin d'obtenir le prêt des tentes pop-up pour la tenue de l'activité prévue le samedi 15 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives locales favorisant la participation citoyenne, la mise en valeur des artisans et le rayonnement du Festival du Fjord;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le prêt gratuit des tentes pop-up à Madame Hélène Boulianne, responsable de la foire des artisans, pour l'activité qui se tiendra dans le cadre du Festival du Fjord le samedi 15 août 2026, et ce, sous réserve de son retour en bon état après l'événement.

RÉSOLUTION 2026-07-290

Captation de matériel vidéo promotionnel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a déjà accepté le plan partenaire Argent de la campagne estivale de Tourisme Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord offre une option de captation vidéo promotionnelle au montant de 2 000 $ taxes non incluses, afin de bonifier la visibilité de la Municipalité dans le cadre de cette campagne;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présent que la

Municipalité de Sacré-Cœur accepte l'option de captation vidéo promotionnelle offerte par Tourisme Côte-Nord, au montant de 2 299,50 $ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2026-07-291

Levée de la séance

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie, que la séance soit levée à 17 h 30.

_____	_____
Lise Boulianne, maire	Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

_____
Lise Boulianne, maire